

Nombre de membres
composant le Conseil
Municipal : 15

Présents : 12
Procuration : 2
Suffrages exprimés : 14
Abstention : 0

Date de la convocation :
04.09.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE QUÉMÉNÉVEN

Séance du 10 septembre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 10 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ronan LE MENN, Maire.

Présents : Ronan LE MENN, Guénaëlle BLEUZEN, Ronan LE PALUD, Sandra NUNEZ, Vincent SALIOU, Chantal PENNARUN, Christophe PENNANEACH, Sophie SALIOU, Julien CARPENTIER, Sandrine HELOU, Benoît CORNEC, Jean-Luc PETILLON

Excusés : Denis LE GUILLOU a donné pouvoir à Ronan LE MENN ;
Pauline HENAFF a donné pouvoir à Sandra NUNEZ

Absente : Aude LE CORRE

Monsieur Julien CARPENTIER a été nommé secrétaire.

D_34_2026

**Adoption du règlement
intérieur du conseil
municipal**

La loi NOTRe du 7 août 2015 a rendu obligatoire l'adoption d'un règlement intérieur dans les communes de 1 000 habitants et plus. Les conseils municipaux doivent établir leur règlement dans les 6 mois qui suivent leur installation. Cet acte fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante dans le cadre des dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le règlement intérieur du mandat précédent a été transmis par mail. Le nouveau règlement reprendra les décisions de la nouvelle municipalité : liste des commissions, composition de la CAO, évolutions réglementaires.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le règlement intérieur ci-joint

Fait et délibéré, à Quéménéven,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire, Ronan LE MENN

